

Communiqué de presse

27 mai 2020 - N° 13

SCOR renforce sa démarche durable en faveur d'une économie bas-carbone au sein de son portefeuille d'investissement et rejoint la « Net-Zero Asset Owner Alliance » soutenue par les Nations Unies

SCOR renforce sa démarche durable en faveur d'une économie bas-carbone au sein de son portefeuille d'investissement et rejoint la « Net-Zero Asset Owner Alliance » le 27 mai 2020.

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, la « Net-Zero Asset Owner Alliance » est une initiative internationale rassemblant des investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui a pour objectif principal de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

En s'associant à cette initiative, SCOR franchit une nouvelle étape dans la mise en œuvre de mesures en faveur du climat et de la transition énergétique :

- Le Groupe accélère son désengagement du charbon à l'actif, en abaissant le seuil d'exclusion des entreprises dont le chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. Après avoir cédé les titres des entreprises dont plus de 30% du chiffre d'affaires provient du charbon, SCOR réduit désormais ce seuil à 10%. Ainsi, le Groupe s'engage à désinvestir des entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique représente plus de 10% du chiffre d'affaires total et des producteurs d'énergie dont la part du charbon dans la production totale d'électricité dépasse 10%. Ceci s'applique à toutes les classes d'actifs du portefeuille d'investissement de SCOR ;
- A plus long terme, le Groupe vise une sortie totale des investissements dans les entreprises dont une partie du chiffre d'affaires provient du charbon thermique, d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- En outre, le Groupe s'engage à ne pas investir dans les entreprises développant de nouveaux projets liés au charbon (mines, usines, centrales ou infrastructures).

Ces mesures, qui s'inscrivent dans la continuité de la démarche engagée par SCOR depuis plus de 15 ans en matière de développement durable et de responsabilité sociale, sont conformes à l'engagement pris par le Groupe dans le cadre de son plan stratégique « *Quantum Leap* » d'atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissement d'ici 2050.

La contribution à la transition énergétique sous-tend la politique d'investissement du Groupe, comme en rend compte [le rapport d'investissement durable](#) de SCOR pour l'année 2019, publié le 14 mai 2020.

Denis Kessler, Président et Directeur général de SCOR, déclare : « *SCOR est heureux de rejoindre la « Net-Zero Asset Owner Alliance » pour promouvoir la transition vers une économie post-charbon. En tant que réassureur global appartenant au premier cercle de l'industrie, SCOR depuis longtemps s'engage à long terme en matière de lutte contre le changement climatique. Protéger les personnes et les biens contre les catastrophes naturelles et encourager un développement durable, en particulier dans un contexte d'intensification du risque climatique et de multiplication des événements extrêmes, font partie intégrante de la mission du Groupe. En s'associant à cette initiative et en mettant en œuvre de nouvelles mesures en faveur de la transition énergétique, SCOR renforce encore davantage son approche durable en matière d'investissement, comme le prévoit son plan stratégique « Quantum Leap ».* »



The Art & Science of Risk

Communiqué de presse

27 mai 2020 - N° 13

*

* *

Contacts

Presse

Lauren Burns
+33 (0)1 58 44 76 62
lburns@scor.com

Relations Investisseurs

Ian Kelly
+44 (0)203 207 8561
ikelly@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document d'enregistrement universel 2019 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 (le « Document d'enregistrement universel »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».